

Licences avec accès santé

Candidature pour une admission en 2^{ème} année des études MMOPK

UFR de Médecine - UFR de Pharmacie

04/04/24

Année universitaire 2023/2024

Université Grenoble Alpes - Tous droits réservés

- 1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK**
- 2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
- 3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
- 4. Nombre de candidatures**
- 5. Dossier de candidature (e-candidat)**

**Capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de MMOP à la rentrée 2024-2025,
(délibération du Conseil d'administration du 17/10/2023)**

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	IFMK	Total
LAS 1*	30	15	6	3	7	61
LAS 2-3*	70	35	10	6	13	134
Paramed 2-3 CHUGA	5	0	2	0	0	7

Sous réserve de report exceptionnel de places

*** Périmètre : UGA (Grenoble + Valence) et USMB (sauf odontologie)**

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK
- 2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK
4. Nombre de candidatures
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Note option santé < 10/20

Epreuves de rattrapage

(2^{ème} session – 20 juin 2024 à confirmer)

1. Pas de candidature MMOPK en 2023-2024
2. Inscription session de rattrapage
3. S1 et/ou S2 < 10/20
4. Validation année de licence +++

1^{ère} chance dès 2024-2025

Note option santé ≥ 10/20

1^{ère} candidature MMOPK
(e-candidat)

1. Dossier de candidature
2. Du 5 au 10 avril 2024
3. Interclassement semestre impair
4. Validation année de licence +++

Admission MMOPK

2^{nde} chance dès 2024-2025

PASS ≥ 10/20 ET option hors santé ≥ 10/20
2022-2023

2^{ème} candidature MMOPK
(e-candidat)

1. Dossier de candidature
2. Du 5 au 10 avril 2024
3. Interclassement semestre impair
4. Validation année de licence 2 +++

Admission MMOPK

L3

Rappel : validation option santé

Note supérieure ou égale à 10 sur 20

L'option relevant du domaine de la santé est un bloc de compétences qui ne peut pas être validé par compensation avec d'autres unités d'enseignement de la licence.

La compensation s'applique au sein de chaque unité d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé (i.e., entre S1 et S2)

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK
- 3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
4. Nombre de candidatures
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Admission en 2^{ème} année des études de MMOPK

Epreuve	Filière	Note sem. impair LAS	Epreuve	LAS 1	LAS 2-3	Para 2-3
1 ^{er} groupe	Médecine	> seuil I	Admission directe	≤ 15	≤ 35	≤ 2
	Maïeutique	> seuil I		≤ 3	≤ 5	≤ 1
	Pharmacie	> seuil I		≤ 7	≤ 17	0
	Odontologie	> seuil I		≤ 1	≤ 3	0
	IFMK	> seuil I		≤ 3	≤ 6	0

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOPK

- **Validation de l'option santé (10 ECTS)**
- **Note obtenue à la session 1 du semestre impair de la LAS en cours**
- **Seuil minimal** pour chaque filière (I) défini par le **jury**
- **Liste des candidats admis directement par ordre de mérite et dans la limite des capacités d'accueil :**
 - en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA
 - en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon
 - en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- Acceptation définitive de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard 8 jours avant le début des épreuves du 2nd groupe
- Renoncement à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P K)
- Renoncement à se présenter au 2nd groupe d'épreuves.
- Désistement possible mais modification du choix impossible
- En cas de désistement, perte du bénéfice des résultats obtenus aux épreuves du 1^{er} groupe

Admission en 2^{ème} année des études de MMOPK

Epreuve	Filière	Note sem. impair LAS	Epreuve 2 ^{ème} G.	LAS 1	LAS 2-3	Para 2-3
2 ^{ème} groupe	Médecine	Seuil I > X > seuil II		≥ 15	≥ 35	≥ 3
	Maïeutique	Seuil I > X > seuil II	Note sem. impair	≥ 3	≥ 5	≥ 1
	Pharmacie	Seuil I > X > seuil II	Epreuve	≥ 8	≥ 18	0
	Odontologie	Seuil I > X > seuil II	réductionnelle	≥ 2	≥ 3	0
	IFMK	Seuil I > X > seuil II	2 entretiens	≥ 4	≥ 7	0

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOP

- Validation de l'option santé
- Note obtenue à la session 1 du semestre impair de la LAS (70%)
- Epreuve écrite rédactionnelle (15%)
- 2 entretiens avec 2 jurys (15%)

Liste des candidats admis par **ordre de mérite** et dans la limite des capacités d'accueil :

- en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA
- en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon
- en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOP

- Acceptation définitive de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P) au plus tard 8 jours après la publication des résultats
- Renoncement à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P)
- Désistement possible mais modification du choix impossible
- En cas de désistement, perte du bénéfice des résultats obtenus aux épreuves du 2nd groupe
- Liste complémentaire

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOP
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOP
- 4. Nombre de candidatures**
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Candidatures

- Un candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations M Ma O P K, sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations (i.e., parmi M Ma O P K) pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.
- L'inscription au PASS compte pour une candidature pour l'admission dans les formations de M Ma O P K.

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOP
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOP
4. Nombre de candidatures
- 5. Dossier de candidature (e-candidat)**

E-candidat :

<https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/>

The screenshot shows the eCandidat website interface. At the top, there is a navigation bar with the eCandidat logo and links for 'Connexion' and 'Créer un compte'. A dark sidebar on the left contains the text 'Non connecté' and a menu with 'Accueil', 'Assistance', 'Offre de formation', and 'Connexion'. The main content area is titled 'Connexion' and features a scrollable box with the following information:

Informations

Campagne 2022-2023
La campagne 2022-2023 a débuté le 15 février 2022.
Les dates d'ouverture de chaque formation sont indiquées dans l'onglet offre de formation.

Attention :

- Pour les candidats inscrits à l'UGA, pour pouvoir candidater, vous devez obligatoirement créer un compte eCandidat car celui des années précédentes n'est plus valide.
- Vous êtes limité à 4 vœux maximum au sein de l'Université Grenoble Alpes

L'application est indisponible entre 1h et 3h du matin heure française.

L'Université Grenoble Alpes propose des aménagements pour des

At the bottom of the page, a small text block states: 'L'Université Grenoble Alpes met en oeuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé 'Gestion des Opérations Préalables à l'inscription' (Avis Cnil n°1991142) dont l'objet est la constitution en ligne par les étudiants de dossiers de candidature dans les formations dispensées à l'Université. Ce traitement est obligatoire ; les agents habilités gestionnaires des services de scolarité et les enseignants des formations concernées sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. La durée de conservation des données enregistrées sur la base est de 2 ans quelle que soit l'issue de la candidature. Les pièces jointes ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de la candidature, elles sont ensuite soit détruites soit intégrées dans le dossier d'admission. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez faire valoir vos droits d'accès et de rectification auprès du service des admissions de l'Université Grenoble Alpes à l'adresse mail suivante : admission@univ-grenoble-alpes.fr. Le droit de suppression ne s'exerçant que si vous

▼  MEDECINE PHARMACIE
▶  CAPACITÉ MÉDECINE
▶  DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
▶  DFMS
▶  DFMSA
▶  DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CYCLE 2
▶  DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CYCLE 3
▼  DIVERS NIVEAU 1
GRENOBLE - CANDIDATURE AUX CONCOURS LAS 1
GRENOBLE - CANDIDATURE AUX CONCOURS LAS 2/3
GRENOBLE - CANDIDATURE LAS PARAMED

Une procédure de candidature complète est en ligne sur votre session UNESS Formation et dans les Actualités LAS du site internet de la Faculté de Médecine et sur LEO

(<https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/pass-las/las/actualites-las-885436.kjsp?RH=1618410795033>)

Dossier de candidature : e-candidat du 5 au 10 avril 2024

- Description du parcours de formation antérieur (mention de licence et année d'inscription)
- Etablissement dans lequel le candidat est inscrit
- Nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions :
 - en PACES/PASS/LAS
 - en PCEM1
 - en PCEP1
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé ni ne déposera au cours de la même année universitaire de dossier de candidature dans une autre université.

Dates à retenir

- Résultats épreuves du 1^{er} groupe : mi-mai
- Ecrit épreuves du 2^{ème} groupe : 30 mai (matin)
- Oraux épreuves du 2^{ème} groupe du 3 au 11 juin
- Résultats épreuves du 2^{ème} groupe : mi juin
- Stage initiation soins infirmiers (Med) 1^{er} G : 17 juin 5 juillet
(réunion information obligatoire jeudi 13 juin)
- Stage initiation soins infirmiers (Med) 2^{ème} G : 19 aout au 6
septembre (réunion information obligatoire jeudi 11 juillet)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Dr, certifie que

M., Mme, né(e) le...../...../.....

☐ a bénéficié des vaccinations OBLIGATOIRES conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2023) :

- est à jour de la vaccination DTP
- a présenté un schéma complet de vaccination contre l'HEPATITE B¹

☐ a fait la preuve d'une immunisation contre l'hépatite B (attestation d'un résultat, même ancien, montrant des AC anti-HBs > 100 UI/l, ou d'une vaccination menée à terme avec sérologie montrant des AC anti-HBs ≥ 10 UI/l avec AC anti-HBc non détectés) (cf calendrier vaccinal 2023).

OU

est non répondeur(se) à la vaccination (Si après le protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative)

OU

est immunisé(e) contre l'hépatite B par la maladie

☐ a bénéficié d'un Tubertest de référence (ou d'un test IGRA) et est indemne de maladie tuberculeuse²

Fait à :, Le :

Signature et cachet obligatoires :

¹ Schéma classique : 2 injections à un mois d'intervalle, puis une injection à T0+6 mois, suivie d'un contrôle sérologique attestant de la réalité de l'immunisation. Pour mémoire, le contrôle sérologique sera réalisé au minimum un mois après la dernière injection vaccinale. Si la sérologie est < 10 UI/l, alors une nouvelle vaccination et un contrôle sérologique seront réalisés (jusqu'à 6 injections au total). (ref calendrier vaccinal 2023, tableau 4.8, p80)

² L'alternative possible à l>IDR est un test sanguin immunologique non remboursé (test IGRA tel que Quantiféron ou Elispot).



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA) ou à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.